



REPORTING FINANCIER Agrégé #2

Avril 2023

**BANQUE DE LA
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE** 

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	3
1.1. <i>Pourquoi avoir créé cette structure ?</i>	<i>3</i>
1.2. <i>Nos engagements.....</i>	<i>3</i>
1.3. <i>Utilisation de votre épargne.....</i>	<i>3</i>
1.4. <i>Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?.....</i>	<i>4</i>
1.5. <i>Quand est publié ce reporting financier ?</i>	<i>4</i>
2. VISION D'ENSEMBLE	5
3. L'EPARGNE COLLECTEE	5
3.1. <i>Vision dynamique</i>	<i>5</i>
3.2. <i>Nature de l'épargne collectée</i>	<i>6</i>
4. LES CREDITS.....	6
4.1. <i>Note méthodologique.....</i>	<i>6</i>
4.2. <i>Vision dynamique</i>	<i>7</i>
4.3. <i>Nature des crédits octroyés.....</i>	<i>7</i>
5. FLECHAGE DE L'EPARGNE AUX CREDITS.....	9
5.1. <i>Le Ratio Brut.....</i>	<i>9</i>
5.2. <i>Ratio Financier.....</i>	<i>9</i>



Chères Epargnantes, chers Epargnants,

J'ai ce grand plaisir de vous présenter le deuxième reporting financier agrégeant les contributions de toutes les banques participant à la Banque de la Transition Energétique.

En plus de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et de sa filiale Banque de Savoie, qui ont initié le mouvement, les Banques Populaires du Nord, du Sud, Occitane et Val de France ont rejoint le projet de Banque de la Transition Energétique en fin d'année 2022.

J'ai bien conscience qu'agréger les chiffres de chacune des banques n'a pas grand sens au vu des enjeux spécifiques de décarbonation de chaque territoire, mais cela permet toutefois de mesurer la contribution des banques de la transition énergétique à l'effort de financement de la lutte contre le réchauffement climatique. Chaque Banque de la Transition Energétique publie un reporting individuel par ailleurs.

Chaque banque s'organise comme elle le souhaite pour s'adapter au mieux aux spécificités de leurs territoires mais toutes partagent cet engagement commun d'accompagner la Transition Energétique de leurs clients, à travers une épargne dédiée, des équipes d'experts, une charte commune d'éligibilité, une traçabilité rigoureuse des crédits accordés et une approche partenariale permettant de proposer non seulement des solutions de financement, mais aussi des solutions concrètes et opérationnelles de décarbonation.

Naturellement, la phase de collecte d'épargne précède celle de l'octroi de crédits, toujours plus longue à réaliser. La BP Aura a ainsi mis deux ans et demi à équilibrer épargne et crédits accordés mais ce qui importe, c'est d'abord la dynamique, celle de contribuer par notre, par votre épargne, à décarboner les régions qui nous sont chères et de tenter de laisser une terre vivable à nos enfants et petits-enfants.

N'hésitez surtout pas à me contacter via notre [formulaire en ligne](#) pour me faire part de vos remarques et suggestions ou pour me questionner sur les éléments de ce rapport.

Merci de votre confiance,

- Pierre-Henri GRENIER –
Directeur Général de la BTE

1. LA BANQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.1. Pourquoi avoir créé cette structure ?

La Banque de la Transition Énergétique a été créée le 15 septembre 2020 par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et a été rejointe par la Banque de Savoie en 2021 puis par la Banque Populaire du Sud, la Banque Populaire du Nord, la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Val de France au dernier trimestre 2022. A travers ce label de « Banque de la Transition Énergétique », chacune des banques adhérentes s'engage à accompagner la transition énergétique et environnementale des acteurs économiques de leurs territoires.

1.2. Nos engagements

Les engagements fondateurs de la Banque de la Transition Énergétique sont :

- **La Traçabilité** : nous vous garantissons la traçabilité de l'utilisation de votre épargne verte vers des projets identifiables de transition énergétique. Pour connaître les modalités de traçabilité et d'utilisation de votre épargne, [rendez-vous sur la FAQ](#).
- **Un Circuit court du financement** : nous favorisons le lien entre épargnants et porteurs de projets énergétiques en région. L'épargne régionale finance des projets régionaux.
- La Territorialité : les programmes financés se situent prioritairement sur les territoires respectifs des banques adhérentes. Vous voulez en savoir plus sur la territorialité : [rendez-vous sur la FAQ](#).
- Une Démarche partenariale : notre objectif est de dépasser notre seul métier de financeur et d'offrir des solutions complètes de transition à nos clients. Pour cela, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires dûment sélectionnés, susceptibles de proposer des offres de transition énergétique (EnR, performance énergétique ...) de qualité à nos clients intéressés.

1.3. Utilisation de votre épargne

Les crédits qu'une banque octroie proviennent pour leur très grande part du remplacement de l'épargne collectée. C'est ce qu'on appelle la « transformation bancaire ».

L'argent qu'une banque prête, c'est le vôtre !

1.4. Comment fonctionne la Banque de la Transition Energétique et comment garantir l'affectation de l'épargne vers le financement des projets de transition énergétique ?

La Banque de la Transition Energétique est une marque et n'a pas le statut d'établissement de crédit ; c'est donc bien la banque adhérente qui porte les encours d'épargne et les crédits octroyés.

En revanche, à la différence d'une épargne classique, l'épargne « transition énergétique » est fléchée vers des projets de transition énergétique, répondant aux critères d'éligibilité définis dans « la charte d'éligibilité » disponible sur le site. Ce reporting financier mensuel vous permet de suivre en toute transparence l'équilibre entre épargne collectée et financements accordés.

Tant l'épargne collectée que les crédits accordés sont décomptés depuis la date d'adhésion de la banque, l'épargne collectée est donc exclusivement destinée à financer de nouveaux projets de transition accordés après cette date, donc à financer le futur et non refinancer le passé.

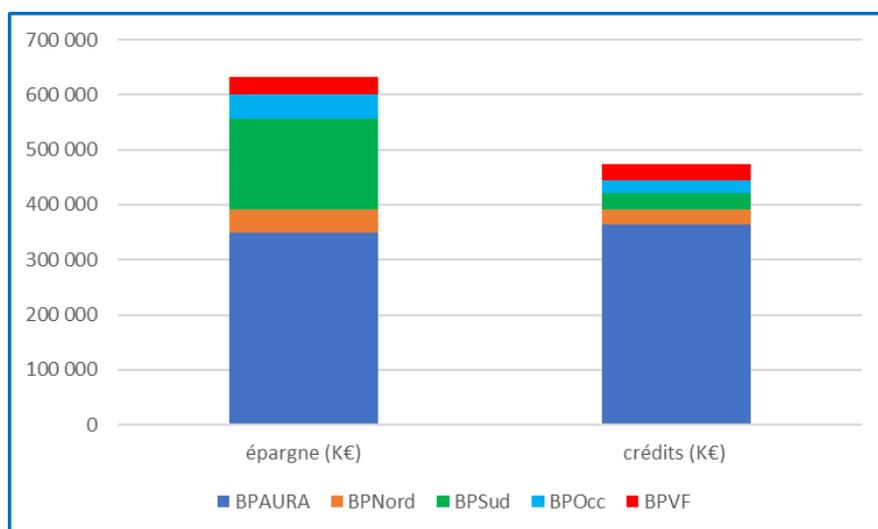
En complément, retrouvez les principaux programmes financés sur notre [site internet](#).

1.5. Quand est publié ce reporting financier ?

Compte tenu des délais de traitement, le reporting financier est généralement publié 60 jours après la clôture comptable du mois concerné.

2. Vision d'ensemble

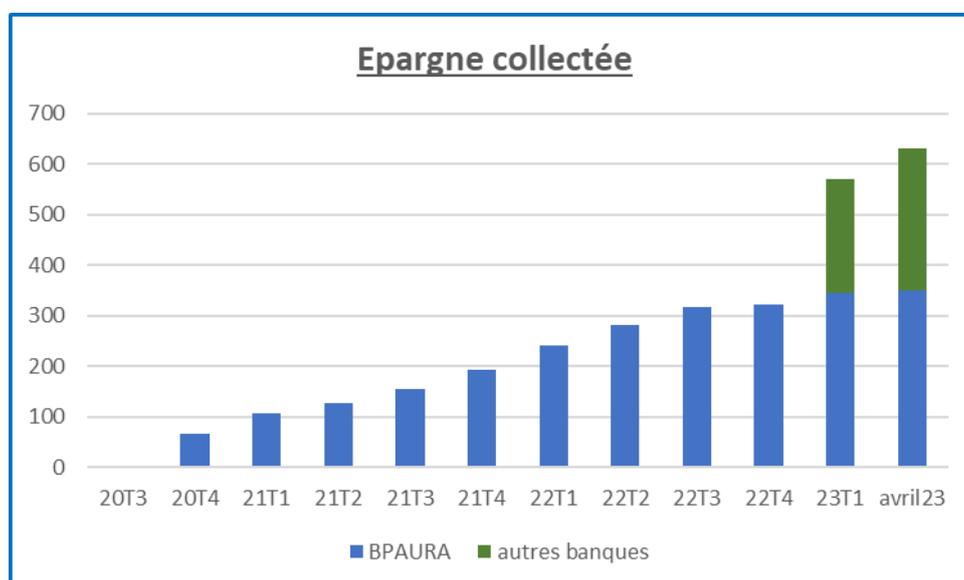
A fin avril 2023, l'épargne collectée s'est élevée à 632 millions d'euros et les crédits de transition énergétique s'établissent à 473 millions d'euros. Du fait de son antériorité, la Banque Populaire Aura est encore la principale contributrice :



3. L'épargne collectée

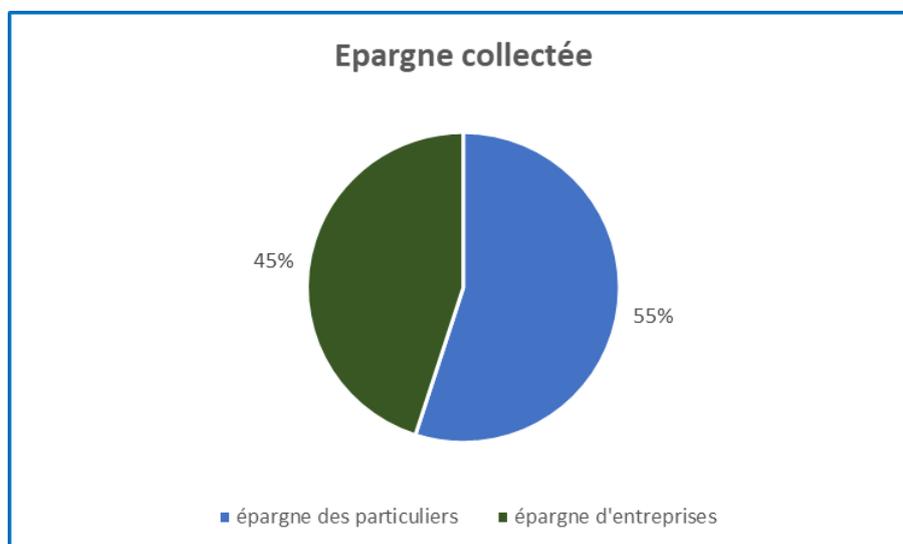
3.1. Vision dynamique

La collecte d'épargne s'est fortement accrue en 2023 avec l'apport des quatre nouvelles Banques Populaires participantes.



3.2. Nature de l'épargne collectée

L'épargne collectée auprès de particuliers, clients et sociétaires, représente 55% de l'épargne collectée. Des différences peuvent être notées entre banques adhérentes, selon les stratégies suivies ou les spécificités de leurs territoires.



4. LES CREDITS

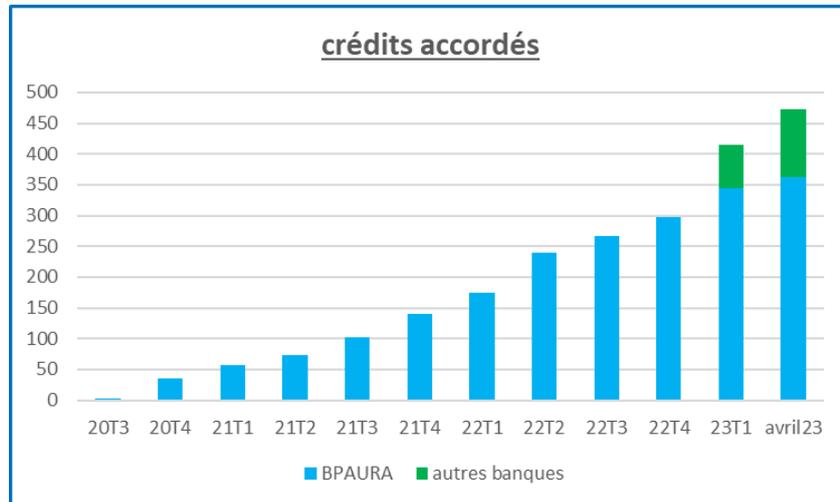
4.1. Note méthodologique

Sur un plan méthodologique, ces crédits correspondent :

- Uniquement aux crédits de transition énergétique répondant aux critères de notre charte d'éligibilité,
- Aux crédits accordés par les instances décisionnaires, éventuellement non encore édités ou débloqués,
- A des financements pouvant prendre toutes formes juridiques : crédits classiques ou structurés, crédits à la consommation ou éco-prêts à taux zéro pour les ménages, crédits-baux, etc., pour autant qu'ils répondent à nos critères d'éligibilité.

4.2. Vision dynamique

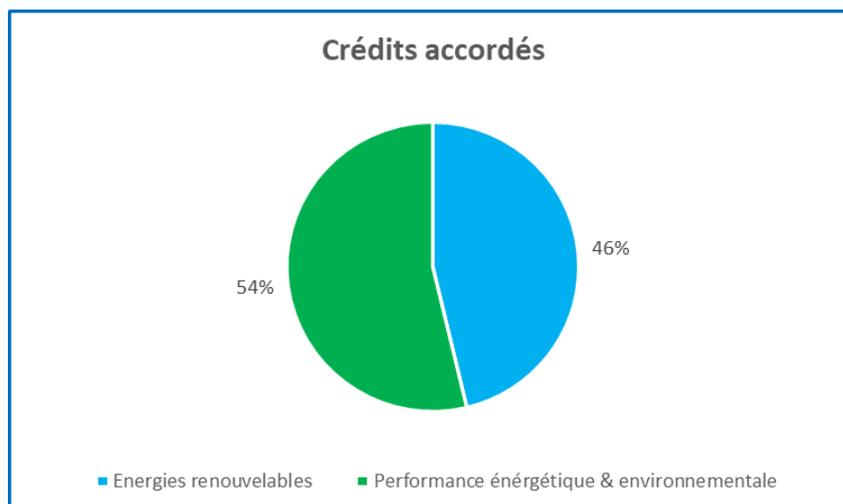
Seuls sont retenus les crédits accordés depuis la date d'adhésion à la BTE, l'objet de la Banque de la Transition Energétique n'étant pas de refinancer les crédits passés mais bien de financer de nouveaux investissements de décarbonation. Pour les banques adhérentes en fin 2022, les données retenues débutent à compter du 1^{er} janvier 2023.



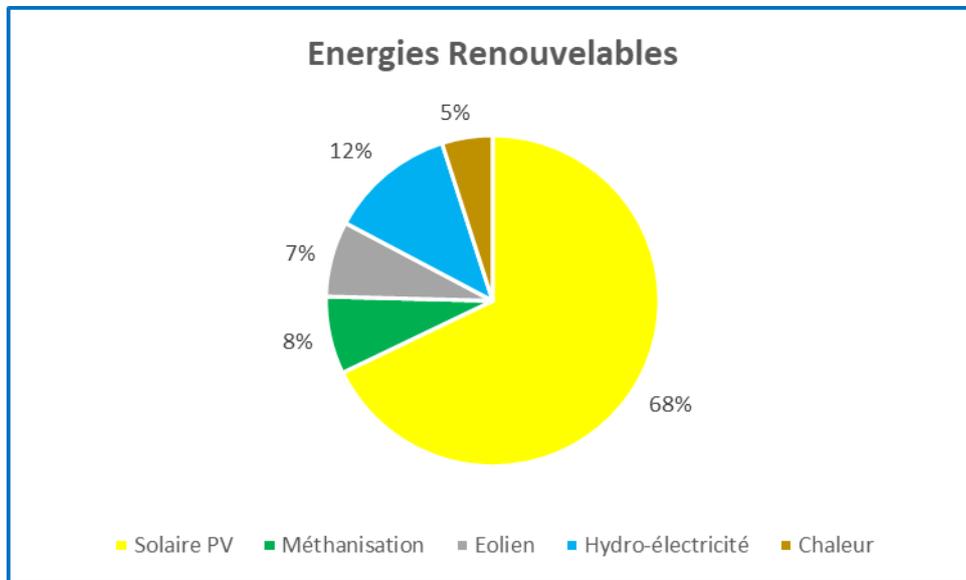
Compte tenu de son antériorité, BP Aura reste encore prédominante dans les crédits de transition énergétique accordés.

4.3. Nature des crédits octroyés

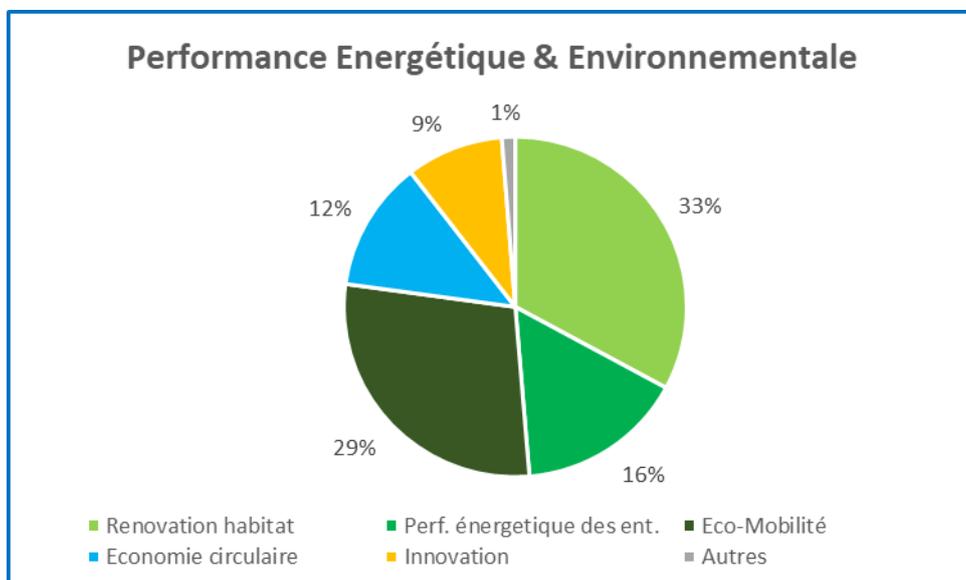
Les projets d'énergies renouvelables représentent 46% du total contre 54% pour ceux d'efficacité énergétique (moins consommation d'énergies fossiles).



Parmi les projets d'énergies renouvelables, le solaire (photovoltaïque) représente 68% des projets financés :



Parmi les projets d'efficacité énergétique, les encours se répartissent entre rénovation énergétique (33%), mobilité décarbonée (29%), performance énergétique des entreprises (16%), économie circulaire (12%) et innovation (9%).



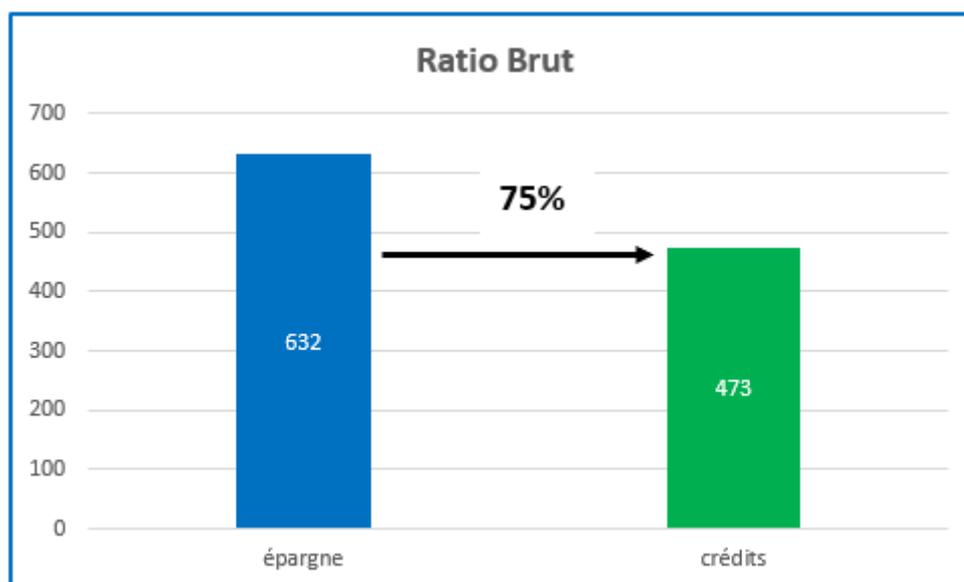
5. FLECHAGE DE L'ÉPARGNE AUX CREDITS

La BTE porte un engagement fondateur de traçabilité de l'utilisation de l'épargne collectée ; deux ratios permettent d'illustrer cet engagement : le ratio brut et le ratio financier.

5.1. Le Ratio Brut

Le ratio Brut compare les sommes d'épargne collectées avec les montants de crédits accordés au profit de la transition énergétique en région.

Ce ratio a le mérite de restituer fidèlement la contribution des banques au financement de la transition énergétique dans leurs territoires. Toutes banques confondues, Il s'établit à 75 % à fin avril 2023.



5.2. Ratio Financier

Le ratio financier, plus complexe, va isoler, parmi les crédits accompagnés, ceux qui ont été financés à partir de l'épargne ou bien à partir d'autres sources de financement comme la BEI, le crédit-bail ou le crédit consommation. Il s'établit à 51% à fin avril 2023.

(Détails du calcul et explications à retrouver dans la foire aux questions – FAQ)

